



Conseil d'Elim  
Au Glapin 8, 1162 St-Prex

**FREE - Fédération romande  
d'églises évangéliques  
Secrétariat  
Ch. du Glapin 8  
1162 St-Prex**

*St-Prex, le 11 mai 2011*

**Objet :  
REPONSE A LA PROPOSITION DE FINANCEMENT DE LA FREE**

Bien chers frères et sœurs,

Depuis les débuts de l'Eglise Evangélique Elim, nous faisons partie de cette Fédération et nous avons financièrement participé aux activités de la FREE.

Le Conseil d'église a examiné attentivement la proposition de financement des activités de la FREE et l'a exposé aux membres de la communauté. Elle offre l'avantage de la sécurité pour la Fédération.

Si le système répond à des exigences de management, comme pour toute entreprise, il convient de s'interroger sur le plus apporté par la FREE aux églises dans le cadre d'un tel management. Quel service la FREE peut offrir qui soit en adéquation avec les besoins des églises ?

De surcroît, il nous apparaît que la réponse à un besoin de toilettage dans les instances administratives de la FREE permettrait d'alléger ses charges.

Enfin, eu égard aux activités qui se sont développées au fil des années, il devient nécessaire de mettre sur pied un organe d'évaluation et de contrôle de l'ensemble des actions organisées. Cet organe aurait à répondre en toute impartialité exclusivement devant la Rencontre Générale et serait en mesure d'émettre des avis sur les actions menées par la Fédération et au final de présenter un rapport écrit annuel ou tous les deux ans devant la RG.

Par ailleurs, la situation vécue par Elim nous permet de soulever le problème d'une cotisation obligatoire pour les petites églises ou pour celles qui traversent des difficultés financières. Certes, vous prévoyez un fond de solidarité. Mais que fera t-on dès lors qu'une église se verra refuser l'attribution d'une aide ?

Il conviendrait donc de prévoir que le défaut de paiement du montant intégral de la dite cotisation ne pourra entraîner l'exclusion de l'église. De plus, si des conseils éclairés seraient envisageables, ils ne devraient jamais entraîner une mise sous tutelle de cette église.

S'y refuser, nous orienterait vers une Fédération principalement composée d'églises « bourgeoises ». Et, cela ne nous paraît pas conforme à l'esprit évangélique.

Pour notre part, le Conseil d'église émet un avis défavorable à la fixation d'une cotisation obligatoire, notamment en considération de la situation que vous connaissez, puisque nous avons à supporter les frais de cinq procès qui nous sont intentés par d'autres chrétiens.

Mais nous pouvons abonder dans le sens du projet, dès lors que cette cotisation reste indicative.

Dans l'attente de l'avis émis par les autres assemblées, nous vous prions de croire, chers frères et sœurs, à nos sentiments les plus fraternels en Jésus-Christ.

Le Conseil d'Elim